



Suite à viche caché, le vendeur fait le mort

Par Aenia

Bonjour,

J'ai acheté un véhicule en juillet 2021, l'acheteur a été très courtois, m'a assuré du bon fonctionnement du véhicule et aucun frais à prévoir, il était même bienveillant par téléphone et m'explique qu'il est plus pratique pour lui de prendre de train que la voiture. Je crois donc en sa bonne foi.

Je prends le train pour aller à sa rencontre, j'essaie le véhicule, aucun problème. Il m'invite à boire un verre dans un centre commercial pour faire les papiers et me propose de me garer en sous terrain.

Nous faisons les papiers vers 11H20, toujours très gentil ce monsieur, je propose de le ramener, il refuse. Je vais acheter des produits d'entretien car la voiture était très très crasseuse, pas aspirée... bref à midi je me met au volant pour repartir. Boite de vitesse automatique bloquée en "Park", il a fallu que j'attende un certain temps pour pouvoir repartir...

J'avais 400km à faire, à mi-chemin, je m'arrête sur une aire pour aller aux toilettes. A nouveau boite bloquée en park.... il a, à nouveau fallu attendre une heure pour pouvoir repartir. Le problème s'est à nouveau produit une fois arrivée à destination sauf que la boite est cette fois restée bloquée jusqu'au lendemain.

Je suis actuellement en procédure contre le vendeur grâce à ma protection juridique. J'ai tous les éléments notamment une facture de passage de valise qui prouve que ce monsieur était au courant de la panne avant de m'avoir vendu le véhicule.

A savoir que le monsieur a bloqué mon numéro immédiatement après la vente, et que maintenant il fait le mort. Il y a eu deux expertises, il ne répond à rien et ne prend même pas les recommandés, ni de mon avocat, ni de l'expert. Je suis dépitée car puisqu'il ne se manifeste pas, de ce que j'ai compris, ça rallongera forcément la procédure.

Par Nihilscio

Bonjour,

D'un côté la procédure sera allongée mais d'un autre côté elle sera facilitée parce que le vendeur qui fait le mort s'expose à être condamné sans avoir été entendu ce qui serait tout à votre avantage.

Par osram

Bonjour,

Avez-vous obtenu le jugement suite à l'expertise ? Si oui, vous devez le confier à un huissier pour exécution forcée.

Par Aenia

Bonjour,

Actuellement le rapport de l'expert est en cours de rédaction... Puis ce sera à l'avocat de faire son job... J'attends sagement....